CCPI
Contrat Collaboratif de Prospection Inventaire

CONTRAT CCPI 2020

Vous êtes une Association et vous voulez participer à notre organisation d'un un modèle collaboratif et responsable? collaboratif et responsable?

La CCPI s'engage pour une information sur la détection responsable et une collaboration entre les associations et les archéologues régionaux. Notre objectif est de créer un climat de confiance et de donner sa place à la détection responsable dans le respect des lois et des autorités compétentes .
Notre obligation est de vous apporter une formation et plusieurs séances d'informations sur la détection de métaux par le biais de notre équipe et d'archéologue.

Notre objectif et d'en finir avec la détection sauvage et de donner une image positive de la détection de loisir en France. En Suisse, en Angleterre et en Belgique ils ont réussi grâce à des associations et des organisations qui se sont battu pour un système de collaboration et ils ont réussi. Vous êtes une association et vous voulez en finir avec cette image négative? Alors rejoignez-nous!

AUCUNE COTISATION

Nom : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ ***Prénom :*** ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Né(e) le : ☐☐-☐☐-☐☐☐☐ ***Téléphone :*** ☐☐-☐☐-☐☐-☐☐-☐☐

Adresse : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Code postal : ☐☐☐☐☐ ***Ville :*** ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

E-mail : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Le nom de votre association : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Combien de membre : ☐☐☐

Signature *(obligatoire)*

Ce contrat est à renvoyer par email
ccpi@organisation-epr.org

Ces données figureront dans nos fichiers informatiques et ne sont pas accessibles à des tiers.
Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 201, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

IMPORTANT : Nous ne voulons pas faire participer par des cotisations les UDMS, Associations et boutiques de produits lié à la détection pour garder notre indépendance dans toutes nos démarches. Toutefois on aura des appuis médiatiques et sponsoring.

Notre site internet: http://organisation-epr.org
Tout savoir sur le CCPI: http:/organisation-epr.org/ccpi

Organisation EPR, 14 avenue de l'Opéra, 75001 Paris

Retrouvez également votre Organisation sur :

En France, l'utilisation d'un détecteur de métaux est réglementée, rapportez-vous à l'article L542-1 du Code du Patrimoine